

Option facultative

THÉÂTRE

L'option théâtre s'adresse aux futurs élèves de 2de, de 1^{ère} ou de terminale, générales ou technologiques.

Ils ont chaque semaine 2h de pratique + 1h de théorie.

Ces trois heures leur permettent de développer deux compétences : celle de la pratique, du jeu, et celle de l'analyse du spectacle vivant.

Se complètent ainsi :

- L'école du comédien

Les élèves sont encadrés par un professeur ayant la certification théâtre et par un comédien professionnel.

Ils apprennent à placer leur voix, leur regard, à travailler leurs déplacements et leur posture, pour mener à bien un projet collectif : ils montent ensemble une pièce afin de la présenter au deuxième semestre.

C'est la raison pour laquelle toute inscription à l'option théâtre vaut engagement pour toute la durée de l'année scolaire en cours. Il s'agit en effet d'aller au bout de l'aventure ensemble, de fonder une véritable troupe dans laquelle on peut compter les uns sur les autres.

- L'école du spectateur

Il s'agit de s'ouvrir au monde du spectacle vivant.

Les élèves se rendent 3 ou 4 fois dans l'année à un spectacle, parfois en soirée, parfois en journée, parfois à Saint-Flour, parfois à Clermont ; les déplacements sont organisés par l'établissement ; le financement est assuré pour la majeure partie par le lycée et par le volet *sorties culturelles* du Pass région ; pour la partie restante, une participation autour de 25 euros est demandée à chaque élève en début d'année *.

Ces sorties sont obligatoires ; elles sont l'occasion de voir différents types de spectacles vivants et d'affiner ses capacités d'analyse. Ces spectacles donnent lieu à un échange en classe et à une production écrite.

L'heure de théorie les accompagne dans cette démarche et leur permet d'approfondir leur culture théâtrale.

Le lycée travaille en partenariat avec le conservatoire de Saint-Flour et le théâtre du Rex, ce qui permet aux élèves de l'option de bénéficier des spectacles de théâtre gratuits à Saint-Flour et d'avoir accès à la salle du Rex pour leur représentation.



* Il est possible de payer en plusieurs fois ou de faire appel au fonds social lycéen.